Lyon le 31 Janvier 1829

Monsieur Le Chevalier Kierkhoffer

Consul Général De S. M. l'Empereur

Du Brésil

Paris

J'ai reçu, Monsieur, votre honorée lettre Du
14 De Ce mois, où vous voulez bien me faire part De
la Sanction Donnée par S. M. l'Empereur à la loi qui
admet les provenances De tous les pays Sans Exception Dans
les ports Du Brésil au Droits De 15 pour Cent, Je prends
note De Cet avis & vous en remercie.

La Communication que vous avez bien voulu
me faire il y a quelques mois & qui a paru Dans les Journaux
a été ainsi rendue publique Contre mon attente & ma
volonté, Je prendrai mes mesures pour qu'à l'avenir pareille
Chose n'arrive pas De nouveau.

Ci joint J'ai l'honneur De v/ Donner
l'Etat Des rétributions Consulaires perçues Jusqu'à ce Jour,
& vous en remet en un mandat à Vue s/ Messieurs
Ch. Bone & Dumas De v/ v.e le montant De ce qui
vous revient, Veuillez à l'occasion m'en accuser reception.
J'espère L'assurance De La parfaite Consid.on
avec Laquelle J'ai l'honneur D'être
Monsieur Votre très humble serviteur

Etat des Retributions Consulaires Perçues à Lyon

Jusqu'au 31 Janvier 1829.

1827				
Juillet	25	Légalisation d'une Soussation	f	6.—
"	"	Certificat d'origine de Marchandises Françaises	"	10.—
		1 facture		
8bre	23	Légalisation de 3 Certificat d'origine	"	18.—
1828				
Mars	—	Certificat d'origine 1 facture montant		11.—
		à f 11,000		
Avril	12	D° D° D° à 1 f		6.—
Juillet	23	Certificat d'origine 1 f		
		s'élevant à f 3,000		3.
Août	17	id id à 2000		2f.—
7bre	12	Légalisation de Signatures		1f.—
		sur 3 actes particuliers		
id	22	Légalisation de Deux Certificats		12.—
		d'origine		
9bre	10	Viza d'un passeport		5.—
		Ci-contre	f	138.—
f 69.—		Ci-joints en un mandat à vue		

Paris 3 1829

Monsieur Le Chevalier Kirckhoefer

Consul Général de S. M. L'Empereur

Du Brésil

Paris